

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/07**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
09/01/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 16 janvier à 17 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (21) : - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Maria GAROBY - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Angèle NERI - Maryline MASSONI – Alain MAZZONI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI – Jeanne Baptiste SAVELLI -

Pouvoirs (1) : Anne Marie NATALI donne pouvoir à Jean DOMINICI

Absents (15) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Isabelle GIUDICELLI – François MONTI – Pierre NATALI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Effacement d une dette conformément a une décision de la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Corse

Monsieur Vincent BRUSCHINI a été désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Corse a fait parvenir un dossier d'effacement de dettes pour un abonné. Cet abonné avait, au profit de la Régie des Eaux et de l'assainissement une dette correspondant aux factures d'eau suivantes : 2019-001-004898/2019-002-009921/2020-001-000037/2020-002-010105/2021-006-000122/2021-003-005157/2022-009-005601/2022-018-011360/2023-001-005770/2023-012-011670/2024-002-005866/2024-005-045956 du 28/06/2019 au 31/10/2024 d'une valeur totale de 3871.87 € pour les branchements référencés 441591 & 422434 sur la commune de Lucciana jusqu'au 24/09/2021 puis 300460-28 sur la commune de Borgo

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers de la Haute-Corse et de la décision du Tribunal d'Instance prise le 24/10/2024, la Communauté se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, APPROUVE :

- L'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 3871.87 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

**Le Président
Jean DOMINICI**

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20250116-2025-07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/01/2025